



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 46522

Texte de la question

Annoncée en avril 2004, la création d'un baromètre de l'efficacité de l'État, instrument d'évaluation pouvant faciliter les relations entre citoyens et fonctionnaires, constituerait un progrès réel en matière d'évaluation des différentes administrations. Ainsi M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État de bien vouloir lui faire connaître le calendrier de mise en oeuvre de ce projet ainsi que la liste des indicateurs identifiés en la circonstance.

Texte de la réponse

La réalisation du baromètre de l'efficacité de l'État a débuté au début d'octobre, après une réflexion approfondie compte tenu de l'enjeu du projet. Afin de réaliser sa première version, un prestataire a été choisi pour aider les services de la réforme de l'État. Les différentes étapes du travail sont les suivantes : phase 1. - Lancement de la mission et structuration du baromètre ; phase 2. - Revue opérationnelle et définition des modalités de collecte ; phase 3. - Définition et élaboration de la base de reporting en ligne ; phase 4. - Renseignement de la base de reporting et suivi des données collectées. Les indicateurs, dont certains seront composites, projetés aujourd'hui pour mesurer la performance des services publics sont structurés en quatre volets : volet 1. - Mesure de la cohérence des actions de l'État par rapport à son coeur de métier ; volet 2. - Mesure de la qualité de la conduite opérationnelle des actions de l'État ; volet 3. - Mesure de la qualité du management de la performance ; volet 4. - Exemplarité dans la conduite des réformes et du changement. L'étude en cours doit préciser ces indicateurs, qui ne seront pas plus d'une douzaine. La première publication des résultats est prévue au mois de janvier 2005.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46522

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7089

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10033